

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019**

L'An deux mille dix neuf, le 12 Décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. Éric MELLET, M. Christian BANCILHON, M. Bernard DENUX,
Mme Laurence MERONO, Mme Marie-Claire SORIANO, M. Ali KHADRI,
M. Jean-Luc RICHOU-PICYK, M. Claude SAILLY, M. Serge TENA.

PROCURATIONS : Mme Amandine ALLEAU à M. Serge TENA
Mme Denise ERARD à Mme Marie-Claire SORIANO.

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme Marie-Claire SORIANO qui accepte et soumet au vote.

Pour : 11

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marie- Claire SORIANO

**1/APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Novembre 2019.

Pour : 11

**2/CONVENTION LECTURE ENTRE EHPAD RESIDENCE DE LA TOUR ET LA
COMMUNE**

Afin de poursuivre le programme de lecture à la Maison de Retraite Résidence de la Tour organisé par le réseau du Grand Narbonne, la commune propose que cette lecture mensuelle faite auprès des personnes âgées soit reprise par le service de la Médiathèque de la Commune de Montredon des Corbières.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ladite convention,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 11

**3/CONVENTION DE GESTION COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AVEC LE
GRAND NARBONNE**

Compte tenu du temps que requiert l'accomplissement des procédures concernant la prise de la compétence de la gestion de l'eau, celle-ci ne sera pas effective au 1^{er} Janvier 2020.

Dans l'attente et vu la nécessité d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public, le Grand Narbonne a proposé par délibération N°C2019_274 de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention de gestion à intervenir avec le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document de type administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de ladite convention.

Pour : 11

4/CREATION DE POSTES (AGENT DE MAÎTRISE, TECHNICIEN et ADJOINT ADMINISTRATIF pp 1^{ère} classe) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET RETRAIT DE LA DELIBERATION N°31/2019 .

Suite au changement de grade de 3 personnes (création : Agent de Maîtrise, Technicien et Adjoint administratif Principal 1^{ère} classe, suppression : Agent de Maîtrise Principal, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe et Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe) et à la demande faite par le service de la légalité de la Préfecture, la délibération n°31/2019 doit être abrogée. De même le tableau des effectifs doit être modifié en ce sens au 20 Décembre 2019.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ABROGER la délibération n°31/2019 en date du 16 Octobre 2019,
- DE CREER et SUPPRIMER les postes tel que présentés par M. le Maire,
- DE MODIFIER le tableau des effectifs à compter du 20 Décembre 2019,
- AMPLIATION à M. le Président de Centre de Gestion de l'Aude,
- AMPLIATION à M. le Percepteur,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 11

5/CREATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 32/2019

Au vue de la demande faite par le service de la légalité de la Préfecture, au vu des différents postes occupés ayant le même grade et suite à la modification des effectifs, il convient de faire un tableau des emplois et d'abroger la délibération n°32/2019. Le tableau des emplois sera modifié en ce sens au 20 Décembre 2019.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ABROGER la délibération n°32/2019 en date du 16 Octobre 2019,
- D'APPROUVER le tableau des emplois à compter du 20 Décembre 2019,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 11

6/REGIME INDEMNITAIRE ET RIFSEEP - Modifications

Deux modifications sont à apporter à la délibération n°13/2018 (RIFSEEP) à savoir :

Le versement du CIA (Novembre au lieu de Décembre),

La répartition suivant les effectifs (ceux-ci ayant changé).

Concernant le poste de Technicien : création de la prime de service et de rendement (P.S.R.) et l'indemnité spécifique de service (I.S.S.).

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Pour : 11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Secrétaire de Séance,
M. Claire SORIANO



Le Maire,
Éric MENJET

